

# **ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1ERE CLASSE**

**Examen professionnel**  
Spécialité : Logistique et sécurité

Epreuve du mardi 19 janvier 2016

## **SUJET**

Epreuve : Epreuve écrite à caractère professionnel, portant sur la spécialité choisie par le candidat lors de son inscription. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les connaissances techniques du candidat.

Durée : 1 heure 30

Coefficient 2

---

### **CONSIGNES : à lire avant de prendre connaissance du sujet**

- **L'utilisation d'une calculatrice non programmable et de fonctionnement autonome est autorisée.**
- **Les problèmes/questions peuvent être traité(e)s dans l'ordre qui vous convient à condition d'en indiquer le numéro sur la copie.**
- **Tous les calculs doivent être détaillés sur la copie et les résultats doivent être arrondis au dixième.**
- **Seules les encres de couleur bleue ou noire sont autorisées.**
- **Seules les copies seront corrigées : les résultats portés sur les feuilles de brouillon ou sur le sujet ne seront en aucun cas pris en compte.**
- **Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif sur votre copie, ni votre nom, ni initiales (type X), ni le nom d'une collectivité existante ou fictive, ni signature, ni paraphe.**

**L'épreuve est notée sur 20 points.  
Le sujet comporte 6 pages y compris celle-ci.**

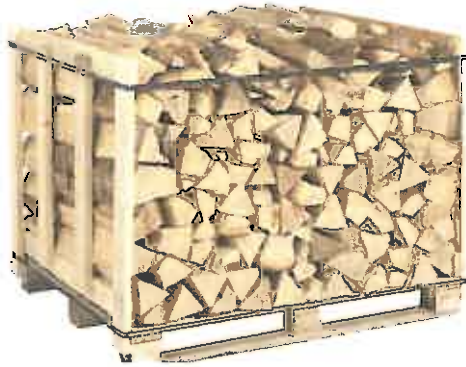
**QUESTION N°1: (6,5 points)**

Voici 3 palettes sur lesquelles sont posés des colis.

Le colis A contient du bois sec sur une hauteur de 1,00 m.

Le colis B contient 1.000 litres d'eau

Le colis C est constitué de sacs de ciment.



Colis A



Colis B



Colis C

1) Donner la masse en kg de chaque colis. (Pour le colis A, on considèrera comme négligeable le vide laissé entre chaque buche)

2) Votre magasin dispose d'un palettier de 11,6 m de haut.

Chaque alvéole mesure 3,95 m de large, 80 cm de profondeur et 1,25 m de hauteur.

Vous devez disposer des colis A, dans chaque alvéole.

2.1) Dans quel sens doit-on y placer les colis A ? (Donner quelques explications ou faire un schéma)

2.2) Donner la hauteur totale de l'ensemble constitué du colis A et de sa palette de support.

2.3) On cherche à calculer le nombre maximum de colis A qu'il est possible de placer dans chaque alvéole pour être en conformité avec la fiche de sécurité du palettier (Annexe 1, page suivante).

On dispose d'un chariot automoteur de manutention à mât rétractable (Photo1).

2.3.1) Quelle est la catégorie de ce chariot ?

2.3.2) Que doit posséder l'utilisateur de ce chariot ?

2.3.3) Calculer la place nécessaire en hauteur et en largeur pour positionner 3 colis A dans une alvéole au sol. Que peut-on en déduire ?

2.3.4) Calculer la place nécessaire en hauteur et en largeur pour positionner 3 colis A dans une alvéole dont la lisse inférieure est à 4,35 m de hauteur. Que peut-on en déduire ?

2.3.5) Calculer la place nécessaire en hauteur pour positionner 1 colis A dans une alvéole dont la lisse inférieure est à 7,25 m de hauteur. Que peut-on en déduire ?

**Données :**

Taille d'un sac de ciment (en cm) : 60 x 40

Masse d'un sac de ciment (en kg) : 35

Masse volumique du bois : 500 kg/m<sup>3</sup>

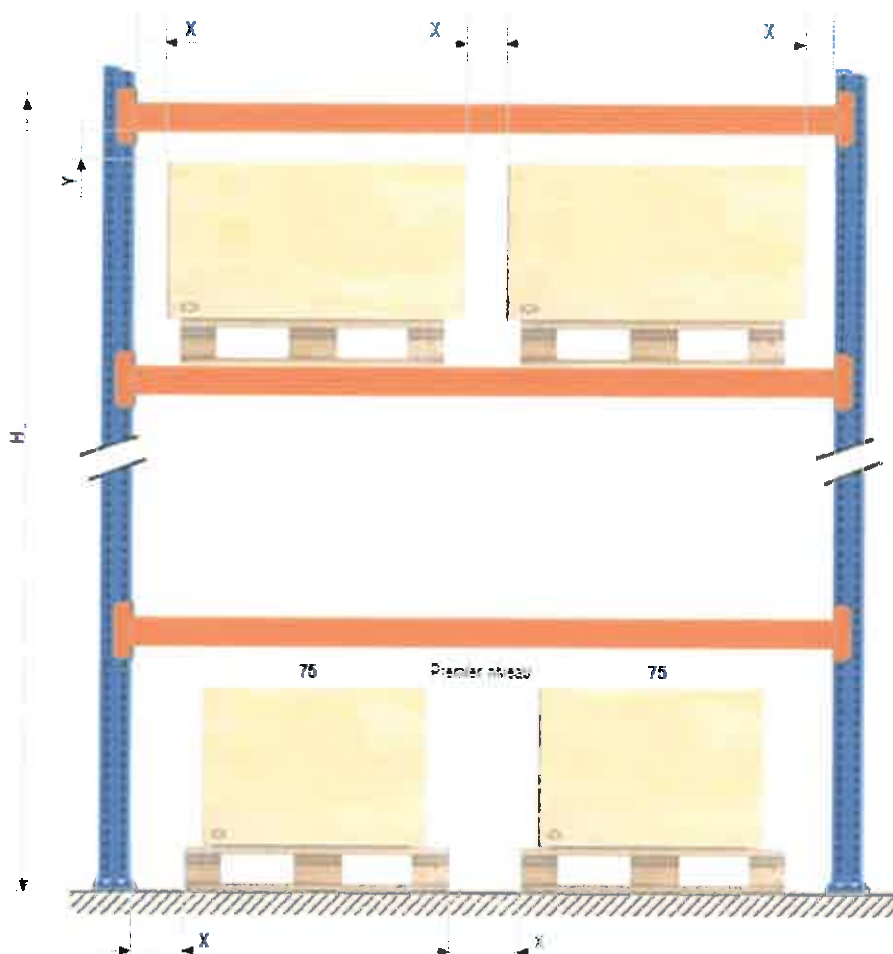
Masse volumique de l'eau : 1 tonne/m<sup>3</sup>

Dimension palette du colis A (en cm) : 120 x 80 x 15



Photo 1

FICHE DE SECURITE PALETTIER



H = Hauteur de la lisse par rapport au sol.

Y = Hauteur entre la palette et la partie inférieure de la lisse.

X = Distance entre les palettes ou les montants.

Tableau des distances minimales de sécurité dans l'alvéole

HAUTEUR	Classe 400		Classe 300A		Classe 300B	
	X	Y	X	Y	X	Y
0 < H ≤ 3000	85	75	75	75	75	75
3000 < H ≤ 6000	90	100	75	75	85	100
6000 < H ≤ 9000	95	125	75	75	85	125
9000 < H ≤ 12000	100	150	75	75	100	150

Côtes en mm.

Classe 400 : Chariot élévateur à contrepoids ou à mât rétractable.

Classe 300A : Chariot élévateur tridirectionnel ou bilatéral à conducteur embarqué.

Classe 300B : Chariot élévateur tridirectionnel ou bilatéral à conducteur au sol.

**QUESTION N°2 : (3 points)**

Article Var Matin, 10 Octobre 2015.

# Dix mille euros pour céder son diesel de plus de 10 ans

**M**oins de pollution, plus d'électrons : le gouvernement va élargir l'assiette du bonus de 10 000 € consenti aux acheteurs de véhicules électriques contre la mise au rebut d'un vieux diesel, un dispositif qui a déjà dopé les ventes de « zéro émission ». Mais même s'il est en progression à deux chiffres d'une année sur l'autre, le marché des voitures électriques reste encore anecdotique alors que les consommateurs se méfient de leur autonomie réduite.

Six mois après avoir mis en place les 10.000 euros de bonus accordés à ceux qui laisseraient de côté leur diesel hors d'âge (plus de 14 ans) pour acquérir une automobile électrique, la ministre de l'Ecologie Ségolène Royal a annoncé que les voitures de plus de dix ans se-



**Un super-bonus écologique proposé par la ministre de l'Environnement, Ségolène Royal, afin de faire diminuer le parc des véhicules diesel.** (Photo AFP)

raient désormais éligibles à ce dispositif.

Ce bonus est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril dernier pour les véhicules diesels antérieurs à 2001. Il doit concerner « un nombre plus im-

portant d'automobilistes, car plus de quinze ans c'est étroit », a déclaré Mme Royal sur iTélé.

Le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA) estime à 5,8 millions d'unités le nombre de voitures diesel de dix ans et

plus circulant en France, soit plus du sixième du parc français qui était de 31,8 millions début 2015, mais moins de 30 % du parc diesel.

## Gasoil plus taxé ?

Cette annonce intervient dans le contexte d'une réflexion lancée par le gouvernement sur la suppression progressive, par exemple sur cinq ans, de l'avantage fiscal du diesel par rapport à l'essence.

« Ce que j'espère dans cinq ans, c'est qu'une voiture sur deux soit électrique. La vraie mutation, elle est là », a affirmé la ministre.

Mardi, l'institut « IFP Energies nouvelles » (IFPEN), avait publié une étude énonçant un scénario « réaliste » d'une pénétration de 10% du marché automobile européen par l'électrique à l'horizon 2030.

A l'aide de l'article ci dessus, répondre aux questions suivantes :

- 1) Quel est le bonus accordé aux personnes qui mettent au rebut un véhicule diesel vieux de 6 ans ?
- 2) Combien y a-t-il de véhicules circulant en France en début 2015.
- 3) Combien y-a-t-il de véhicules Diésel de plus de 10 ans en France ?
- 4) Quel pourcentage les véhicules Diésel de plus de 10 ans représente-t-il par rapport au nombre total de véhicules circulant en France ?
- 5) Qui est le ministre de l'environnement ?
- 6) Selon l'IFPEN quelle proportion de voitures électriques pourrait-il y avoir dans 15 ans ?

**QUESTION N°3 : (3 points)**



Donner la définition des 4 pictogrammes :

A

B

C

D

**QUESTION N°4 : (4,5 points)**

Voici 6 connecteurs utilisables sur un ordinateur, pour chacun d'entre eux (du N° 01 au N°06).  
Préciser le nom du câble ou du connecteur et le type d'appareil qu'il permet de relier à un ordinateur.



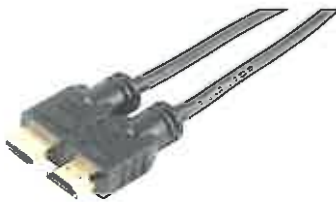
N°00

Exemple :

N°00 : Câble Ethernet ou RJ45. Permet de relier l'ordinateur à un modem.



N° 01



N° 02



N° 03



N° 04



N° 05



N° 06

## QUESTION N°5 : (3 points)

### **Vidéosurveillance dans l'entreprise : que dit la loi ?**

Le Monde.fr

**Jeudi 31 octobre, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a annoncé avoir mis en demeure Apple de cesser d'utiliser des caméras de vidéosurveillance pour surveiller les salariés de ses magasins Apple Stores.**

Ce type de mise en demeure – ou de condamnation – est relativement courant : la CNIL sanctionne régulièrement des entreprises qui utilisent des caméras non pour des raisons de sécurité mais pour surveiller le comportement de leurs salariés. Depuis plusieurs années, les abus de vidéosurveillance forment d'ailleurs une part importante des plaintes reçues par la Commission

Principale règle de la vidéosurveillance en entreprise, les caméras ne peuvent pas filmer directement un salarié sur son poste de travail. Si la loi autorise la présence de caméras dans l'entreprise, cette dernière doit également respecter la vie privée de ses salariés : une caméra ne doit pas être dirigée vers un poste de travail, sauf dans quelques cas très particuliers – par exemple lorsqu'un salarié manipule de l'argent ou des objets de valeur. Mais même dans ce cas, l'objectif ne doit pas être pointé vers la personne, mais vers la caisse ou l'endroit où sont stockés les biens de valeur.

La vidéosurveillance de certains endroits est également proscrite : toilettes, salles de pause ou encore locaux syndicaux ne peuvent pas être filmés. Les couloirs, entrées et sorties des bâtiments peuvent en revanche être surveillés par des caméras, mais dans tous les cas l'entreprise doit respecter un principe de proportionnalité et disposer les caméras de manière à ne filmer qu'un endroit précis, et non des plans très larges.

A l'aide de l'article ci dessus, répondre aux questions suivantes :

- 1) Que signifie CNIL ?
- 2) Quels types de plaintes sont reçues fréquemment par la CNIL.
- 3) Citer 3 lieux dans lesquels l'utilisation de la vidéosurveillance est interdite.
- 4) Voici ci dessous, deux images issues de caméras de vidéosurveillance. Pour chacune d'elle, expliquer si elles sont permises ou non.



Image 1



Image 2